

# Novembre 1901

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne**

Band (Jahr): **1 (1901)**

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

6 nov.  
1901.

# Arrêté

concernant

## les résultats du recensement de la population du 1<sup>er</sup> décembre 1900.

---

**Le Conseil-exécutif du canton de Berne,**

Vu l'art. 19 de la Constitution cantonale;

Sur la proposition de la Direction de l'intérieur,

*arrête :*

**Article premier.** Les résultats officiels du recensement qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 1900 en vertu de l'ordonnance fédérale du 11 mai 1900 sont arrêtés, en conformité des résultats publiés officiellement par l'autorité fédérale, ainsi qu'il suit :

**Population des districts et des communes du canton de Berne au 1<sup>er</sup> décembre 1900.**

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Aarberg.</b>		
1. Aarberg . . . . .	1,372	1,380
2. Bargaen . . . . .	675	678
3. Grossaffoltern . . . . .	1,818	1,817
4. Kallnach . . . . .	848	841
5. Kappelen . . . . .	799	797
6. Lyss . . . . .	2,567	2,575
7. Meikirch . . . . .	997	997
8. Niederried . . . . .	238	239
9. Radelfingen . . . . .	1,413	1,406
10. Rapperswyl . . . . .	1,681	1,681
11. Schüpfen . . . . .	2,194	2,193
12. Seedorf . . . . .	2,822	2,827
	17,424	17,431
<b>Aarwangen.</b>		
1. Aarwangen . . . . .	1,793	1,799
2. Auswyl . . . . .	559	560
3. Bannwyl . . . . .	705	700
4. Bleienbach . . . . .	830	818
5. Busswyl . . . . .	339	337
6. Gondiswyl . . . . .	1,008	998
7. Gutenberg . . . . .	56	55
8. Kleindietwyl . . . . .	410	409
9. Langenthal <sup>1</sup> . . . . .	4,799	4,832
10. Leimiswyl . . . . .	585	578
A reporter	11,084	11,086

<sup>1</sup> Par décret du 23 septembre 1897, la commune municipale de Schoren a été réunie à la commune municipale de Langenthal.

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Report</b>	11,084	10,086
11. Lotzwyl . . . . .	1,328	1,324
12. Madiswyl . . . . .	2,093	2,089
13. Melchnau . . . . .	1,347	1,340
14. Obersteckholz . . . . .	523	514
15. Oeschenbach . . . . .	358	357
16. Reisiswyl . . . . .	303	304
17. Roggwyl . . . . .	2,240	2,237
18. Rohrbach . . . . .	1,507	1,502
19. Rohrbachgraben . . . . .	550	551
20. Rütshelen . . . . .	688	682
21. Schwarzhäusern . . . . .	407	401
22. Thunstetten . . . . .	1,561	1,554
23. Untersteckholz . . . . .	336	336
24. Ursenbach . . . . .	1,281	1,285
25. Wynau . . . . .	1,202	1,199
	<b>26,808</b>	<b>26,761</b>
<b>Berne.</b>		
1. Berne (ville et banlieue)	64,227	65,326
2. Bolligen . . . . .	5,104	5,096
3. Bremgarten . . . . .	893	891
4. Bümpliz . . . . .	3,323	3,312
5. Kirchlindach . . . . .	1,133	1,138
6. Köniz . . . . .	6,886	6,857
7. Muri . . . . .	1,341	1,358
8. Oberbalm . . . . .	1,091	1,095
9. Stettlen . . . . .	683	682
10. Vechigen . . . . .	2,860	2,856
11. Wohlen . . . . .	3,235	3,248
12. Zollikofen . . . . .	1,609	1,607
	<b>92,385</b>	<b>93,466</b>

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Bienne.</b>		
1. Bienne <sup>1</sup> . . . . .	22,016	22,111
2. Boujean . . . . .	2,604	2,615
3. Evilard . . . . .	560	559
	25,180	25,285
<b>Büren.</b>		
1. Arch . . . . .	654	646
2. Büetigen . . . . .	450	438
3. Büren . . . . .	1,735	1,740
4. Busswyl . . . . .	429	433
5. Diessbach . . . . .	776	772
6. Dotzigen . . . . .	446	442
7. Longeau . . . . .	1,649	1,643
8. Leuzigen . . . . .	947	944
9. Meienried . . . . .	82	82
10. Montmesnil . . . . .	532	542
11. Oberwyl . . . . .	631	629
12. Perles . . . . .	1,197	1,191
13. Reiben . . . . .	228	231
14. Rüti . . . . .	636	633
15. Wengi . . . . .	588	590
	10,980	10,956
<b>Berthoud.</b>		
1. Aeffligen . . . . .	490	487
2. Alchenstorf . . . . .	615	610
A reporter	1,105	1,097

<sup>1</sup> Par décret du 20 novembre 1899, la commune municipale de Vigneules a été réunie à la commune municipale de Bienne.

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
Report	1,105	1,097
3. Bärswyl . . . . .	501	501
4. Bickigen et Schwanden .	173	174
5. Berthoud . . . . .	8,404	8,395
6. Ersigen . . . . .	1,113	1,120
7. Hasle . . . . .	2,390	2,381
8. Heimiswyl . . . . .	2,340	2,339
9. Hellsau . . . . .	210	211
10. Hindelbank . . . . .	1,006	1,019
11. Höchstetten . . . . .	299	299
12. Kernenried . . . . .	349	353
13. Kirchberg . . . . .	1,733	1,739
14. Koppigen . . . . .	1,102	1,105
15. Krauchthal . . . . .	2,122	2,132
16. Lyssach . . . . .	716	709
17. Mötschwyl et Schleumen	234	232
18. Niederösch . . . . .	346	346
19. Oberbourg . . . . .	2,745	2,747
20. Oberösch . . . . .	158	159
21. Rütligen . . . . .	518	524
22. Rumendingen . . . . .	146	148
23. Rüthi . . . . .	128	135
24. Wiladingen . . . . .	198	198
25. Wynigen . . . . .	2,562	2,566
	30,598	30,629
<b>Courtelary.</b>		
1. Corgémont . . . . .	1,418	1,421
2. Cormoret . . . . .	669	663
A reporter	2,087	2,084

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
Report	2,087	2,084
3. Cortébert . . . . .	793	794
4. Courtelary . . . . .	1,228	1,245
5. La Ferrière . . . . .	723	721
6. La Heutte . . . . .	400	399
7. Mont-Tramelan . . . . .	149	154
8. Orvin . . . . .	766	768
9. Péry . . . . .	983	987
10. Plagne . . . . .	292	291
11. Renan . . . . .	1,746	1,760
12. Romont . . . . .	178	179
13. St-Imier . . . . .	7,455	7,489
14. Sonceboz-Sombeval . . . . .	1,158	1,167
15. Sonvilier . . . . .	2,341	2,342
16. Tramelan-dessous . . . . .	1,754	1,749
17. Tramelan-dessus . . . . .	3,805	3,832
18. Vauffelin . . . . .	258	262
19. Villeret . . . . .	1,422	1,416
	27,538	27,639
<b>Delémont.</b>		
1. Bassecourt . . . . .	1,060	1,062
2. Boécourt . . . . .	599	600
3. Bourrignon . . . . .	330	327
4. Courfaivre . . . . .	659	649
5. Courroux . . . . .	1,333	1,339
6. Courtételle . . . . .	1,037	1,036
7. Delémont . . . . .	5,053	5,151
8. Develier . . . . .	632	623
A reporter	10,703	10,787

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Report</b>	10,703	10,787
9. Ederschwyler . . . . .	124	124
10. Glovelier . . . . .	634	632
11. Mettemberg . . . . .	104	100
12. Montsevelier . . . . .	384	380
13. Movelier . . . . .	272	271
14. Pleigne . . . . .	418	423
15. Rebeuvelier . . . . .	392	391
16. Rebévelier . . . . .	76	75
17. Roggenbourg . . . . .	275	271
18. Saulcy . . . . .	256	254
19. Soutce . . . . .	394	392
20. Soyhières . . . . .	507	504
21. Undervelier . . . . .	497	501
22. Vermes . . . . .	452	451
23. Vicques . . . . .	488	487
	<b>15,976</b>	<b>16,043</b>
<b>Cerlier.</b>		
1. Anet . . . . .	1,537	1,536
2. Bretièges . . . . .	475	473
3. Cerlier . . . . .	848	849
4. Champion . . . . .	527	528
5. Chules . . . . .	637	633
6. Fénil . . . . .	462	459
7. Finsterhennen . . . . .	347	346
8. Gäserz . . . . .	47	47
9. Locras . . . . .	365	367
10. Monsemier . . . . .	489	496
<b>A reporter</b>	<b>5,734</b>	<b>5,734</b>



6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
Report	5,734	5,734
11. Mullen . . . . .	55	56
12. Siselen . . . . .	601	600
13. Treiteron . . . . .	278	278
14. Tschugg . . . . .	398	402
	7,066	7,070
<b>Fraubrunnen.</b>		
1. Bätterkinden . . . . .	1,401	1,394
2. Ballmoos . . . . .	78	79
3. Bangerten . . . . .	228	228
4. Büren zum Hof . . . . .	319	315
5. Deisswyl . . . . .	129	129
6. Diemerswyl . . . . .	250	248
7. Etzelkofen . . . . .	275	272
8. Fraubrunnen . . . . .	456	457
9. Grafenried . . . . .	556	550
10. Jegenstorf . . . . .	996	998
11. Iffwyl . . . . .	339	342
12. Limpach . . . . .	407	414
13. Mattstetten . . . . .	256	255
14. Messen-Scheunen . . . . .	54	54
15. Moosseedorf . . . . .	573	590
16. Mülchi . . . . .	282	283
17. Münchenbuchsee . . . . .	2,088	2,103
18. Münchringen . . . . .	198	196
19. Oberscheunen . . . . .	42	41
20. Ruppoldsried . . . . .	217	216
21. Schalunen . . . . .	121	118
A reporter	9,265	9,282

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
Report	9,265	9,282
22. Urtenen . . . . .	919	918
23. Utzenstorf . . . . .	1,843	1,847
24. Wiggiswyl . . . . .	139	137
25. Wyler . . . . .	402	401
26. Zauggenried . . . . .	355	352
27. Zielibach . . . . .	217	218
28. Zuzwyl . . . . .	294	292
	<b>13,434</b>	<b>13,447</b>
<b>Franches-Montagnes.</b>		
1. Le Bémont . . . . .	637	638
2. Les Bois . . . . .	1,456	1,469
3. Les Breuleux . . . . .	1,442	1,441
4. La Chaux . . . . .	208	208
5. Les Enfers . . . . .	194	194
6. Epauvillers . . . . .	251	250
7. Epiquerez . . . . .	186	186
8. Goumois . . . . .	228	229
9. Montfaucon . . . . .	609	608
10. Montfaverghier . . . . .	126	126
11. Muriaux . . . . .	908	901
12. Le Noirmont . . . . .	1,681	1,689
13. Le Peuchapatte . . . . .	84	81
14. Les Pommerats . . . . .	345	349
15. Saignelégier . . . . .	1,410	1,425
16. St-Brais . . . . .	394	401
17. Soubey . . . . .	352	354
	<b>10,511</b>	<b>10,549</b>

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Frutigen.</b>		
1. Adelboden . . . . .	1,564	1,569
2. Aeschi . . . . .	1,409	1,398
3. Frutigen . . . . .	3,996	4,010
4. Kandergrund . . . . .	1,098	1,099
5. Krattigen . . . . .	592	588
6. Reichenbach . . . . .	2,507	2,516
	11,166	11,180
<b>Interlaken.</b>		
1. Bönigen . . . . .	1,515	1,507
2. Brienz . . . . .	2,580	2,576
3. Brienzwyler . . . . .	662	657
4. Därligen . . . . .	375	386
5. Ebligen . . . . .	67	67
6. Grindelwald . . . . .	3,346	3,365
7. Gsteigwyler . . . . .	451	444
8. Gündlischwand . . . . .	321	314
9. Habkern . . . . .	781	792
10. Hofstetten . . . . .	426	420
11. Interlaken . . . . .	2,962	2,987
12. Iseltwald . . . . .	585	580
13. Isenfluh . . . . .	145	151
14. Lauterbrunnen . . . . .	2,551	2,545
15. Leissigen . . . . .	481	473
16. Lütschenthal . . . . .	428	427
17. Matten . . . . .	1,602	1,594
18. Niederried . . . . .	181	181
19. Oberried . . . . .	472	475
A reporter	19,931	19,941

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
Report	19,931	19,941
20. Ringgenberg . . . . .	1,320	1,306
21. St-Beatenberg . . . . .	1,082	1,049
22. Saxeten . . . . .	170	170
23. Schwanden . . . . .	326	326
24. Unterseen . . . . .	2,607	2,610
25. Wilderswyl . . . . .	1,554	1,542
	26,990	26,944
<b>Konolfingen.</b>		
1. Aeschlen . . . . .	348	348
2. Arni . . . . .	1,124	1,120
3. Ausserbirrmoos . . . . .	512	509
4. Biglen . . . . .	966	967
5. Bleiken . . . . .	338	342
6. Bowyl . . . . .	1,665	1,669
7. Brenzikofen . . . . .	392	388
8. Freimettigen . . . . .	207	205
9. Gysenstein . . . . .	1,583	1,590
10. Häutligen . . . . .	263	269
11. Herbligen . . . . .	302	307
12. Höchstetten . . . . .	799	805
13. Innerbirrmoos . . . . .	578	577
14. Kiesen . . . . .	433	442
15. Landiswyl . . . . .	883	885
16. Mirchel . . . . .	474	464
17. Münsingen . . . . .	2,306	2,320
18. Niederhünigen . . . . .	484	478
19. Niederwichtrach . . . . .	720	721
A reporter	14,377	14,406

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Report</b>	14,377	14,406
20. Oberdiessbach . . . . .	1,281	1,282
21. Oberthal . . . . .	866	861
22. Oberwichtlach . . . . .	650	647
23. Oppligen . . . . .	433	435
24. Otterbach . . . . .	303	301
25. Rubigen . . . . .	1,466	1,461
26. Schlosswyl . . . . .	821	828
27. Stalden . . . . .	447	444
28. Tägertschi . . . . .	336	334
29. Walkringen . . . . .	1,932	1,922
30. Worb . . . . .	3,729	3,732
31. Zäziwyl . . . . .	1,228	1,226
	27,869	27,879
<b>Laufon.</b>		
1. Blauen . . . . .	295	296
2. Brislach . . . . .	424	424
3. La Bourg . . . . .	163	168
4. Dittingen . . . . .	356	357
5. Duggingen . . . . .	539	538
6. Grellingue . . . . .	1,012	1,011
7. Laufon . . . . .	2,177	2,206
8. Liesberg (Irtiémont) . . . . .	725	732
9. Nenzlingen . . . . .	243	243
10. Röschenz . . . . .	564	566
11. Wahlen . . . . .	456	455
12. Zwingen . . . . .	537	535
	7,491	7,531

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Laupen.</b>		
1. Clavaleyres . . . . .	102	107
2. Dicki . . . . .	415	416
3. Ferenbalm . . . . .	1,114	1,122
4. Frauenkappelen . . . . .	620	623
5. Golaten . . . . .	330	328
6. Gurbrü . . . . .	229	229
7. Laupen . . . . .	957	956
8. Mühleberg . . . . .	2,382	2,391
9. Villars-les-Moines . . . . .	444	446
10. Neuenegg . . . . .	2,111	2,115
11. Wyleroltigen . . . . .	349	348
	<b>9,053</b>	<b>9,081</b>
<b>Moutier.</b>		
1. Belprahon . . . . .	188	184
2. Bévilard . . . . .	652	655
3. Champoz . . . . .	191	190
4. Châtelat . . . . .	173	175
5. Châtillon . . . . .	221	223
6. Corban . . . . .	389	391
7. Corcelles . . . . .	187	188
8. Courchapoix . . . . .	260	256
9. Courrendelin . . . . .	1,908	1,905
10. Court . . . . .	1,082	1,074
11. Crémines . . . . .	383	387
12. Elay (Seehof) . . . . .	126	124
13. Eschert . . . . .	295	290
14. Les Genevez . . . . .	733	736
A reporter	<b>6,788</b>	<b>6,778</b>

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
Report	6,788	6,778
15. Grandval . . . . .	287	288
16. Lajoux . . . . .	610	612
17. Loveresse . . . . .	383	384
18. Malleray . . . . .	1,224	1,229
19. Mervelier . . . . .	433	433
20. Monible . . . . .	72	72
21. Moutier . . . . .	3,088	3,090
22. Perrefitte . . . . .	419	419
23. Pontenet . . . . .	234	234
24. Reconvilier . . . . .	1,730	1,735
25. Roches . . . . .	280	281
26. Rossemaison . . . . .	192	190
27. Saicourt . . . . .	802	801
28. Saules . . . . .	212	211
29. La Scheulte . . . . .	91	97
30. Sornetan . . . . .	181	190
31. Sorvilier . . . . .	438	443
32. Souboz . . . . .	208	207
33. Tavannes . . . . .	1,591	1,585
34. Vellerat . . . . .	115	114
	<b>19,378</b>	<b>19,393</b>
<b>Neuveville.</b>		
1. Diesse . . . . .	387	379
2. Lamboing . . . . .	521	522
3. Neuveville . . . . .	2,248	2,254
4. Nods . . . . .	738	732
5. Prêles . . . . .	375	372
	<b>4,269</b>	<b>4,259</b>

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Nidau.</b>		
1. Aegerten . . . . .	577	573
2. Belmont . . . . .	329	332
3. Brügg . . . . .	1,092	1,090
4. Bühl . . . . .	285	286
5. Epsach . . . . .	366	365
6. Hagneck . . . . .	125	126
7. Hermrigen . . . . .	307	316
8. Jens . . . . .	444	443
9. Ipsach . . . . .	238	237
10. Gléresse . . . . .	419	421
11. Madrèche . . . . .	3,729	3,710
12. Merzligen . . . . .	210	210
13. Mâche . . . . .	1,208	1,209
14. Mörigen . . . . .	191	193
15. Nidau . . . . .	1,578	1,554
16. Orpond . . . . .	624	625
17. Port . . . . .	377	380
18. Safneren . . . . .	605	610
19. Scheuren . . . . .	282	282
20. Schwadernau . . . . .	410	407
21. Studen . . . . .	373	372
22. Sutz-Lattrigen . . . . .	375	372
23. Täuffelen . . . . .	943	954
24. Daucher-Alfermée . . . . .	309	310
25. Douanne . . . . .	854	858
26. Walperswyl . . . . .	609	607
27. Worben . . . . .	776	772
	17,635	17,614



6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Oberhasli.</b>		
1. Gadmen . . . . .	672	672
2. Guttannen . . . . .	345	353
3. Hasleberg . . . . .	1,037	1,039
4. Innertkirchen . . . . .	1,105	1,092
5. Meiringen . . . . .	3,077	3,078
6. Schattenhalb . . . . .	772	778
	7,008	7,012
<b>Porrentruy.</b>		
1. Alle . . . . .	1,238	1,234
2. Asuel . . . . .	373	372
3. Beurnevésain . . . . .	248	249
4. Boncourt . . . . .	932	939
5. Bonfol . . . . .	1,340	1,317
6. Bressaucourt . . . . .	506	497
7. Buix . . . . .	561	559
8. Bure . . . . .	607	609
9. Charmoille . . . . .	512	510
10. Chevenez . . . . .	901	901
11. Cœuve . . . . .	757	762
12. Cornol . . . . .	1,145	1,139
13. Curchavon . . . . .	311	311
14. Courgenay . . . . .	1,568	1,578
15. Courtedoux . . . . .	759	755
16. Courtemaiche . . . . .	680	680
17. Dampfreux . . . . .	294	288
18. Damvant . . . . .	352	353
19. Fahy . . . . .	492	490
20. Fontenais . . . . .	1,248	1,245
A reporter	14,824	14,788

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Report</b>	14,824	14,788
21. Fregiécourt . . . . .	240	241
22. Grandfontaine . . . . .	424	429
23. Lugnez . . . . .	273	273
24. Miécourt . . . . .	481	485
25. Montenol . . . . .	59	59
26. Montignez . . . . .	318	315
27. Montmelon . . . . .	212	217
28. Ocourt . . . . .	244	241
29. Pleujouse . . . . .	135	133
30. Porrentruy . . . . .	6,959	7,056
31. Réclère . . . . .	362	365
32. Roche d'or . . . . .	77	79
33. Rocourt . . . . .	232	229
34. St-Ursanne . . . . .	828	832
35. Seleute . . . . .	116	114
36. Vendelincourt . . . . .	794	787
	<b>26,578</b>	<b>26,643</b>
<b>Gessenay.</b>		
1. Châtelet (Gsteig) . . . . .	802	817
2. Gessenay . . . . .	3,690	3,680
3. Lauenen . . . . .	527	527
	<b>5,019</b>	<b>5,024</b>
<b>Schwarzenbourg.</b>		
1. Albligen . . . . .	650	652
2. Guggisberg . . . . .	2,809	2,806
3. Rüscheegg . . . . .	2,318	2,223
4. Wahlern . . . . .	5,183	5,188
	<b>10,960</b>	<b>10,869</b>

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Seftigen.</b>		
1. Belp . . . . .	2,343	2,345
2. Belpberg . . . . .	439	439
3. Burgistein . . . . .	972	961
4. Englisberg . . . . .	567	559
5. Gelterfingen . . . . .	243	243
6. Gerzensee . . . . .	790	792
7. Gurzelen . . . . .	603	597
8. Jaberg . . . . .	162	164
9. Kaufdorf . . . . .	318	316
10. Kehrsatz . . . . .	568	570
11. Kienersrütti . . . . .	48	48
12. Kirchdorf . . . . .	605	604
13. Kirchenthurnen . . . . .	277	275
14. Lohnstorf . . . . .	189	188
15. Mühledorf . . . . .	220	220
16. Mühlethurnen . . . . .	648	651
17. Niedermuhlern . . . . .	631	634
18. Nofen . . . . .	207	206
19. Riggisberg . . . . .	1,753	1,753
20. Rüeggisberg . . . . .	2,722	2,716
21. Rümliigen . . . . .	386	392
22. Rüthi . . . . .	498	511
23. Seftigen . . . . .	603	600
24. Toffen . . . . .	667	662
25. Uttigen . . . . .	407	408
26. Wattenwyl . . . . .	1,989	1,987
27. Zimmerwald . . . . .	648	640
	<b>19,503</b>	<b>19,481</b>

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Signau.</b>		
1. Eggiwyl . . . . .	3,043	3,051
2. Langnau . . . . .	8,169	8,208
3. Lauperswyl . . . . .	2,631	2,624
4. Röthenbach . . . . .	1,525	1,535
5. Rüderswyl . . . . .	2,370	2,373
6. Schangnau . . . . .	990	986
7. Signau . . . . .	2,862	2,849
8. Trub . . . . .	2,606	2,613
9. Trubschachen . . . . .	851	842
	25,047	25,081
<b>Bas-Simmenthal.</b>		
1. Därstetten . . . . .	897	893
2. Diemtigen . . . . .	2,014	2,017
3. Erlenbach . . . . .	1,518	1,531
4. Niederstocken . . . . .	196	198
5. Oberstocken . . . . .	179	178
6. Oberwyl . . . . .	1,225	1,250
7. Reutigen . . . . .	739	733
8. Spiez . . . . .	3,031	3,036
9. Wimmis . . . . .	1,423	1,427
	11,222	11,263
<b>Haut-Simmenthal.</b>		
1. Boltigen . . . . .	1,933	1,920
2. Lenk . . . . .	1,748	1,738
3. St-Stephan . . . . .	1,403	1,393
4. Zweisimmen . . . . .	2,072	2,084
	7,156	7,135

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Thoune.</b>		
1. Amsoldingen . . . . .	553	551
2. Blumenstein . . . . .	814	810
3. Buchholterberg . . . . .	1,505	1,497
4. Eriz . . . . .	609	607
5. Fahrni . . . . .	686	692
6. Forst . . . . .	297	293
7. Goldiwyl . . . . .	1,125	1,129
8. Heiligenschwendi . . . . .	691	721
9. Heimberg . . . . .	1,217	1,222
10. Hilterfingen . . . . .	669	670
11. Höfen . . . . .	342	337
12. Homberg . . . . .	501	499
13. Horrenbach et Buchen . . . . .	359	364
14. Längenbühl . . . . .	243	245
15. Oberhofen . . . . .	909	903
16. Oberlangenegg . . . . .	648	650
17. Pohlern . . . . .	224	222
18. Schwendibach . . . . .	121	123
19. Sigriswyl . . . . .	3,093	3,079
20. Steffisbourg . . . . .	4,829	4,819
21. Strättligen . . . . .	3,058	3,040
22. Teuffenthal . . . . .	192	188
23. Thierachern . . . . .	868	868
24. Thoune . . . . .	6,030	6,069
25. Uebeschi . . . . .	506	508
26. Uetendorf . . . . .	1,841	1,833
27. Unterlangenegg . . . . .	982	974
28. Wacheldorn . . . . .	334	331
29. Zwieselberg . . . . .	227	224
	33,473	33,468

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
<b>Trachselwald.</b>		
1. Affoltern . . . . .	1,142	1,145
2. Dürrenroth . . . . .	1,441	1,454
3. Eriswyl . . . . .	2,083	2,083
4. Huttwyl . . . . .	3,916	3,909
5. Lützelflüh . . . . .	3,444	3,462
6. Rüegsau . . . . .	2,567	2,570
7. Sumiswald . . . . .	5,353	5,368
8. Trachselwald . . . . .	1,473	1,478
9. Walterswyl . . . . .	845	849
10. Wyssachengraben . . . . .	1,467	1,463
	<b>23,731</b>	<b>23,781</b>
<b>Wangen.</b>		
1. Attiswyl . . . . .	902	903
2. Berken . . . . .	114	114
3. Bettenhausen . . . . .	390	385
4. Bollodingen . . . . .	239	240
5. Farneren . . . . .	274	267
6. Graben . . . . .	303	303
7. Heimenhausen . . . . .	416	416
8. Hermiswyl . . . . .	112	112
9. Herzogenbuchsee . . . . .	2,533	2,524
10. Inkwyl . . . . .	442	445
11. Niederbipp . . . . .	2,245	2,255
12. Niederönz . . . . .	446	448
13. Oberbipp . . . . .	801	790
14. Oberönz . . . . .	327	327
15. Ochlenberg . . . . .	914	918
A reporter	<b>10,458</b>	<b>10,447</b>

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
Report	10,458	10,447
16. Röthenbach . . . . .	374	373
17. Rumisberg . . . . .	353	356
18. Seeberg . . . . .	1,722	1,724
19. Thörigen . . . . .	650	651
20. Walliswyl près Niederbipp	333	332
21. Walliswyl près Wangen	599	599
22. Wangen . . . . .	1,440	1,454
23. Wangenried . . . . .	332	337
24. Wanzwyl . . . . .	137	138
25. Wiedlisbach . . . . .	1,370	1,373
26. Wolfisberg . . . . .	217	216
	17,985	18,000

### Récapitulation.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
1. Aarberg . . . . .	17,424	17,431
2. Aarwangen . . . . .	26,808	26,761
3. Berne . . . . .	92,385	93,466
4. Bienne . . . . .	25,180	25,285
5. Büren . . . . .	10,980	10,956
6. Berthoud . . . . .	30,598	30,629
7. Courtelary . . . . .	27,538	27,639
8. Delémont . . . . .	15,976	16,043
A reporter	246,889	248,210

6 nov.  
1901.

Districts et communes	Population de résid. habit.	Population de fait
Report	248,889	248,210
9. Cerlier . . . . .	7,066	7,070
10. Fraubrunnen . . . . .	13,434	13,447
11. Franches-Montagnes . . . . .	10,511	10,549
12. Frutigen . . . . .	11,166	11,180
13. Interlaken . . . . .	26,990	26,944
14. Konolfingen . . . . .	27,869	27,879
15. Laufon . . . . .	7,491	7,531
16. Laupen . . . . .	9,053	9,081
17. Moutier . . . . .	19,378	19,393
18. Neuveville . . . . .	4,269	4,259
19. Nidau . . . . .	17,635	17,614
20. Oberhasli . . . . .	7,008	7,012
21. Porrentruy . . . . .	26,578	26,643
22. Gessenay . . . . .	5,019	5,024
23. Schwarzenbourg . . . . .	10,960	10,869
24. Seftigen . . . . .	19,503	19,481
25. Signau . . . . .	25,047	25,081
26. Bas-Simmenthal . . . . .	11,222	11,263
27. Haut-Simmenthal . . . . .	7,156	7,135
28. Thoune . . . . .	33,473	33,468
29. Trachselwald . . . . .	23,731	23,781
30. Wangen . . . . .	17,985	18,000
<b>Canton</b>	<b>589,433</b>	<b>590,914</b>

**Art. 2.** Est reconnu chiffre officiel de la population, le chiffre de la population de résidence habituelle, c'est-à-dire le nombre des personnes, présentes ou momentanément absentes, qui habitaient la commune à l'époque du recensement.



**Art. 3.** Les états de population ci-dessus seront 6 nov.  
considérés comme seuls authentiques jusqu'à ce qu'il ait 1901.  
été procédé à un nouveau recensement.

**Art. 4.** Le présent arrêté sera inséré au Bulletin  
des lois.

*Berne*, le 6 novembre 1901.

Au nom du Conseil-exécutif:

*Le Président,*

JOLIAT.

*Le Chancelier,*

KISTLER.

---

16 nov.  
1901.

# Arrêté

du

Conseil-exécutif du canton de Berne

portant

**défense aux sociétés dites des timbres-rabais d'exercer  
leur industrie.**

---

Depuis quelque temps, une société ayant pour but le débit dans le petit commerce de timbres dits de rabais fait des affaires dans la Suisse orientale et aussi dans le canton de Berne. Les opérations de cette société consistent à vendre aux détaillants des timbres-rabais, qui, remis ensuite aux consommateurs en remboursement du 5 % des achats qu'ils font, leur donnent le droit, lorsqu'ils en ont réuni un certain nombre dans un carnet (1250 timbres, pour 250 fr. de marchandises), de les échanger contre des marchandises à leur choix, pour le montant du rabais (12 fr. 50), dans le magasin de la société.

Après quelque réflexion, il n'est pas difficile de voir que ces opérations ne reposent pas sur une base solide. La Société suisse des timbres-rabais compte sans aucun doute en première ligne sur le fait qu'une partie des timbres peuvent se perdre ou ne pas être présentés au remboursement; sans cette condition, ou à moins d'artifices déloyaux, elle ne saurait guère subsister. Les gens peu aisés n'arrivent en effet que rarement à acheter des marchandises pour un total de 250 fr. chez les négociants qui placent les timbres; ils finissent donc par perdre le montant du rabais correspondant à leur achat. Mais abstraction faite de cette circonstance, les détail-

lants et les consommateurs ne possèdent aucune garantie du remboursement effectif de la valeur des timbres, laquelle a été encaissée comptant par la société. Il n'est pas certain que les négociants ne rendent pas illusoire le rabais en augmentant le prix des marchandises, ou bien que les marchandises livrées par la société et sortant de son magasin valent leur prix et soient de bonne qualité, ou encore que les timbres puissent être exactement remboursés en tout temps. La possession des timbres-rabais engage souvent le public à acheter des marchandises dont il n'a au fond nul besoin, dans le seul but de ne pas perdre tout à fait le montant de ses timbres, qui devrait en réalité lui être remboursé en espèces. Enfin, une société de timbres-rabais peut disparaître de la même façon qu'elle est apparue, et les détaillants aussi bien que les acheteurs en sont alors pour leurs timbres et pour leurs réclamations. Le cas s'est déjà présenté plusieurs fois dans différents pays ; des sociétés de timbres-rabais ont fait faillite et laissé un passif considérable, non seulement en timbres non remboursés, mais encore sous forme d'autres dettes.

16 nov.  
1901.

En résumé, l'institution des timbres-rabais n'est pas autre chose qu'un organisme parasite, tout à fait superflu, qui s'interpose entre le négociant et le consommateur et dont l'action, même dans les cas les plus favorables, n'est utile à personne, si ce n'est à la société seule, pour aussi longtemps qu'elle peut exister ; dans les cas défavorables, il est en revanche possible que cette institution cause de grands préjudices aux autres intéressés. Bref, tout bien considéré, le but de ces sociétés n'est pas, comme elles le prétendent, de stimuler et d'encourager le commerce, mais plutôt de l'exploiter exclusivement à leur profit, sans fournir des équivalents suffisants au public.

16 nov. 1901. Le caractère équivoque des sociétés de timbres-rabais a déjà engagé divers Etats à interdire à ces associations l'exercice de leur industrie. Dans le canton de Berne, l'autorité peut, en vertu de l'art. 11 de la loi sur l'industrie du 7 novembre 1849, refuser l'autorisation d'exercer une industrie lorsque l'exploitation de celle-ci est une cause d'inconvénients, de dangers ou de charges considérables pour le bien public en général.

Vu cette disposition légale, le Conseil-exécutif, sur la proposition de la Direction de l'intérieur,

*arrête :*

**1°** Il est interdit à la Société suisse des timbres-rabais et aux entreprises analogues d'exercer leur industrie sur le territoire du canton de Berne.

**2°** Quiconque s'occupe comme directeur, agent, sous-agent ou à tout autre titre de la vente ou du commerce des carnets de timbres-rabais ou des timbres-rabais se rend coupable d'un acte illicite et est passible de la peine prévue, par l'art. 95 de la loi sur l'industrie du 7 novembre 1849, pour l'exercice non autorisé d'une industrie.

**3°** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera publié dans les deux feuilles officielles du canton, ainsi que dans les feuilles officielles locales, et inséré au Bulletin des lois.

*Berne, le 16 novembre 1901.*

Au nom du Conseil-exécutif:

*Le Président,*

JOLIAT.

*Le Chancelier,*

KISTLER.

---

# Décret

22 nov.

1901.

concernant

## l'emploi du fonds cantonal des malades et des pauvres.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

*décète :*

**Article premier.** Le fonds cantonal des malades et des pauvres créé par le décret du 3 mars 1885 est supprimé. Le montant capital de ce fonds, de 1,198,217 fr. 99 au 31 décembre 1900, est réuni, en un *Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité*, avec le fonds de secours pour les établissements de charité créé par la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement, sous déduction toutefois des frais de construction payés depuis l'entrée en vigueur de cette loi pour des maisons cantonales d'éducation.

Le nouveau fonds sera placé à intérêts à la Caisse hypothécaire et devra rester distinct de la fortune de l'Etat.

**Art. 2.** Le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité servira à fournir des subsides aux hôpitaux et établissements d'assistance *permanents* créés par l'Etat, les communes ou la charité privée.

22 nov. L'emploi du fonds, dans les limites de son but,  
1901. rentre dans la compétence du Grand Conseil lorsqu'il  
s'agit de sommes de plus de 10,000 fr. et dans celle  
du Conseil-exécutif lorsqu'il s'agit de sommes allant jusqu'à  
10,000 fr.

**Art. 3.** Le présent décret entre immédiatement en  
vigueur. Il sera inséré au Bulletin des lois.

*Berne*, le 22 novembre 1901.

Au nom du Grand Conseil:

*Le Président,*

ED. WILL.

*Le Chancelier,*

KISTLER.

---

# Décret

22 nov.  
1901.

concernant

## la création d'une deuxième place de secrétaire de la Direction de la police.

---

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Considérant que l'augmentation des affaires de la Direction de la police rend nécessaire la création d'une deuxième place de secrétaire de cette Direction ;

Vu l'art. 26, n° 14, de la Constitution cantonale ;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

*décète :*

**Article premier.** Il est créé une place de deuxième secrétaire de la Direction de la police.

**Art. 2.** Le titulaire est nommé par le Conseil-exécutif pour une période de quatre ans. Il reçoit un traitement annuel de 3000 fr. à 4500 fr., fixé dans ces limites par le Conseil-exécutif.

**Art. 3.** Le présent décret entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1902.

*Berne*, le 22 novembre 1901.

Au nom du Grand Conseil:

*Le Président,*

ED. WILL.

*Le Chancelier,*

KISTLER.

---

26 nov.  
1901.

# Décret

concernant

**l'allocation de subsides cantonaux extraordinaires  
aux communes qui supportent pour l'assistance  
publique des charges en disproportion avec celles  
des autres communes.**

**Le Grand Conseil du canton de Berne,**

Vu la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance  
publique et l'établissement;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

*décète :*

**Article premier.** A l'effet de pouvoir allouer des  
subsides extraordinaires aux communes qui, malgré les  
subventions ordinaires prévues par les art. 38 et 53 de  
la loi sur l'assistance publique et l'établissement, supportent  
pour l'assistance des charges en disproportion avec celles  
des autres communes, il sera inscrit au budget un crédit  
d'au moins 200,000 fr. (Art. 77 de la loi du 28 novembre  
1897 sur l'assistance publique et l'établissement.)

**Art. 2.** Le montant de ces subsides extraordinaires  
sera fixé en prenant en considération :

- a. le capital imposable net de la commune soumis à  
l'impôt communal;
- b. la contribution de la commune aux frais de l'assistance  
permanente et de l'assistance temporaire.



Lors du calcul du subside extraordinaire, il ne sera en aucun cas tenu compte de la contribution communale lorsqu'elle n'exige pas un taux d'impôt allant au delà de 0 fr. 40 par mille francs du capital imposable net. 26 nov.  
1901.

**Art. 3.** Les subsides extraordinaires seront payés aux diverses communes, sur la base des prescriptions de l'art. 2, selon des classes établies comme il suit:

I<sup>re</sup> classe. La contribution communale rentre dans cette classe pour autant qu'elle exige un taux d'impôt supérieur à 0 fr. 40, mais ne dépassant pas 0 fr. 80 pour mille francs du capital imposable net.

L'Etat verse un subside du 70 % de la partie de la contribution communale qui rentre dans cette classe.

II<sup>e</sup> classe. La contribution communale rentre dans cette classe pour autant qu'elle exige un taux d'impôt supérieur à 0 fr. 80, mais ne dépassant pas 1 fr. 20 pour mille francs du capital imposable net.

L'Etat verse un subside du 80 % de la partie de la contribution communale qui rentre dans cette classe.

III<sup>e</sup> classe. La contribution communale rentre dans cette classe pour autant qu'elle exige un taux d'impôt supérieur à 1 fr. 20, mais ne dépassant pas 1 fr. 60 pour mille francs du capital imposable net.

L'Etat verse un subside du 90 % de la partie de la contribution communale qui rentre dans cette classe.

IV<sup>e</sup> classe. La contribution communale rentre dans cette classe pour autant qu'elle exige un taux d'impôt supérieur à fr. 1. 60 pour mille francs du capital imposable net.

26 nov.  
1901.

L'Etat verse un subside du 100 % de la partie de la contribution communale qui rentre dans cette classe.

La répartition annuelle des subsides extraordinaires a lieu par le Conseil-exécutif.

**Art. 4.** Il sera réservé chaque année, sur le crédit extraordinaire de 200,000 fr., une somme de 25,000 fr. pour venir en aide aux communes en faveur desquelles des circonstances exceptionnelles exigent temporairement des secours spéciaux.

Le Conseil-exécutif prononcera sur la question de savoir dans quels cas et en quelle mesure ces secours spéciaux devront être accordés.

**Art. 5.** Si le crédit de 200,000 fr. n'est pas entièrement absorbé par les subsides extraordinaires et les secours spéciaux que prévoit le présent décret, le solde sera attribué au fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité.

**Art. 6.** Le présent décret entrera en vigueur aussitôt après son adoption, provisoirement pour la durée de deux ans. Il sera inséré au Bulletin des lois.

*Berne*, le 26 novembre 1901.

Au nom du Grand Conseil:

*Le Président,*

ED. WILL.

*Le Chancelier,*

KISTLER.

